

**MEDICAMENT AYANT FAIT L'OBJET D'UNE ATU nominative
EN ATTENTE D'UN FINANCEMENT DEFINITIF**

01/2016 : AMM européenne Oncaspar®.

06/2016 : Avis HAS-CT/ SMR important, ASMR V par rapport à l'asparaginase native (Kidrolase®) chez les patients n'ayant pas présenté d'hypersensibilité (allergie clinique ou inactivation silencieuse) à la Kidrolase®.

07/2016 : ANSM/ Fin d'ATU nominative.